



multiplcation de contraventions

Par **PIETRABUGNO**, le **02/03/2019** à **10:25**

Bonjour, j'ai laissé mon véhicule en stationnement dans un espace que la police considère comme un parking. Qui plus est parking privé. 4 contraventions m'ont été adressées pour le même motif s'appuyant sur un arrêté préfectoral qui ne figure nulle part. La signalisation prête à confusion, il y a deux panneaux qui stipule que l'arrêt et le stationnement sont interdits en dessous distant de 10 mètres l'un de l'autre et dans une zone qui semble délimitée. En dessous un panonceau de type M8 qui précise que l'enlèvement peut être demandé. Aucun panonceau de type M1&M2. Toutefois, mon véhicule n'a pas fait l'objet d'une procédure d'enlèvement (clemence ou pas de la part des services de police ou de gendarmerie?) J'en doute. Dès lors, si les panneaux indiquent que le stationnement et l'arrêt sont interdits, pourquoi cette réglementation, ne s'applique pas aux riverains, et sur la totalité du parking? Rien ne précise que le stationnement est interdit sauf aux riverains, et comment savoir qui est riverain ou non. Quoiqu'il en soit, il va de soi que je vais contester ces contraventions!

Par **martin14**, le **02/03/2019** à **10:31**

Bonjour,

Le parking est-il clos par un barrière ? une porte ? un panneau de signalisation ?